

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE GROSSA**

**PROJET DE REVISION DE LA CARTE  
COMMUNALE**

En exécution de l'arrêté du Maire du 17 décembre 2021, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision de la carte communale, en vue de son approbation par délibération du conseil municipal.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 03 mars 2025 11h00** au **mercredi 02 avril 2025 17h00** soit durant 31 jours consécutifs.

Mme Estelle Fontrier-Vigroux a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire

et M. Laurent Calvet en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision N° E24000041/20 en date du 16 janvier 2025 de Madame La Présidente du tribunal administratif de BASTIA.

### **Consultation du dossier et recueil des observations :**

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles seront tenues à la disposition du public à la mairie de GROSSA aux heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier dématérialisé de l'enquête sera disponible sur le site Internet :

**<https://www.registre-dematerialise.fr>**

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre

d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Grossa, à l'attention de Madame la présidente de la commission d'enquête. Il sera également possible de déposer ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie.grossa@orange.fr](mailto:mairie.grossa@orange.fr)

### Permanences :

Madame la Commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

- **le lundi 03 mars 2025 de 11h00 à 15h00**  
(ouverture de l'enquête publique)
- **le vendredi 21 mars 2025 de 11h à 15h00**

**- le mercredi 02 avril 2025 de 14h00 à 17h00**  
(clôture de l'enquête publique)

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie.

Le projet de révision de la Carte Communale, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

L'arrêté portant organisation de l'enquête publique est affiché en Mairie.